

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER, grade de licence

Diplôme de niveau 6 - Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 8940

<https://www.francecompetences.fr>

Lien référentiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>

PUBLIC CIBLE ET PRÉREQUIS

PRÉREQUIS

- Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.
- Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.

Ou

- Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

PUBLIC CIBLE

- Lycéens, salariés, personnes en reconversion professionnelle, demandeur d'emploi ou sans emploi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accompagner l'étudiant dans la construction des éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements.
- Amener l'étudiant à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif.
- De lui permettre de développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.
- De lui apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.
- De développer chez l'étudiant une éthique professionnelle.

La finalité de la formation vise l'acquisition de compétences professionnelles pour répondre aux besoins de santé de la population.

COMPETENCES ET ACTIVITÉS

L'infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins. Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement. 1 Il (elle) exerce son activité en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences et 9 activités suivantes :

Compétences :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
3. Accompagner une personne dans la réalisation des soins quotidiens.
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes.
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Activités :

1. Observation et recueil de données cliniques.
2. Soins de confort et de bien-être.
3. Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes.
4. Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes.
5. Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique.
6. Coordination et organisation des activités et des soins.
7. Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits.
8. Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires.
9. Veille professionnelle et recherche.

VOIES D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

Voie Parcoursup	Voie Formation Professionnelle Continue (FPC)
Pour les candidats néo bacheliers, étudiants ou bacheliers en reconversion : une admission sur dossier via la plateforme Parcoursup	Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription aux épreuves de sélection
Inscription Parcoursup : https://www.parcoursup.fr/	Épreuve écrite comportant : <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve de rédaction de 30 minutes dans le domaine sanitaire et social, notée sur 10 - une épreuve de calculs de 30 minutes, notée sur 10 Entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle noté sur 20 Admission 20/40 Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire

DATE(S) ET DUREE DE LA FORMATION

Date de rentrée en formation :

1er lundi de septembre année N à juillet année N+3.

Durée :

3 ans (4200 heures) dont 2100 heures de formation clinique et 2100 heures de formation théorique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation au sein des IFSI du GHEF se déroule en partenariat **l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)** depuis 2010.

Elle est découpée en six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

Elle est répartie entre enseignement théorique et formation clinique.

La formation théorique :

La formation théorique de 2100 heures, se déroule sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1050 heures) et travail personnel guidé (300 heures).

Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an (à la charge des élèves). L'ensemble, soit 5100 heures, constitue la charge de travail de l'élève.

Les études sont organisées en 59 unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- Sciences humaines, sociales et droit ;
- Sciences biologiques et médicales ;
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- Sciences et techniques infirmières, interventions ;
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- Méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec l'unité d'enseignement. Ils sont généralement réalisés par des universitaires, des professionnels de terrain ou par les formateurs référents.

La formation clinique : (stages)

La formation clinique de 2100 heures (60 semaines) est répartie ainsi :

- 15 semaines en 1^{ère} année,
- 20 semaines en 2^{ème} année,
- 25 semaines en 3^{ème} année

4 familles de stage obligatoire sur les 3 ans :

- **Soins de courte durée** : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Les modalités pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques proposées sont variées afin de faciliter votre apprentissage et de privilégier l'interactivité du groupe.

- Classique en présentiel et en distanciel (synchrone et asynchrone) : Cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, temps de travaux personnels guidés, guidance collective...).
- Innovantes : Pédagogie inversée, e-learning, pratiques réflexives, analyse de situations, approche par simulation, serious game.

- Un suivi pédagogique individualisé durant toute la formation est assuré durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque étudiant

Les modalités d'évaluation :

Des unités d'enseignement théoriques :

Elles se déroulent sous différentes modalités : Questions à choix multiples (QCM), Questions à réponses ouvertes et courtes (QROC), contrôle de connaissances, travaux écrits de réflexion, dossiers individuels ou en groupe, travaux de recherches, présentations orales, évaluation en pratique simulée.

Des stages :

- Production des travaux à chaque stage
- Le bilan des compétences réalisé par les tuteurs de stage
- Le temps de présence en stage

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages

Les modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier (DEI) :

Le DEI et le grade licence s'obtient par l'obtention des 180 Européan Credit Transfer and accumulation System (ECTS) correspondant à la validation des 10 compétences du référentiel de formation soit :

- 120 ECTS pour les unités d'enseignement théoriques
- 60 ECTS pour la formation clinique en stage

DEMANDES DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS

La personne admise en formation, quelle que soit sa voie d'accès en IFSI, peut rédiger, à l'attention du directeur de l'IFSI, une demande de dispense d'unités d'enseignements ou de semestres au regard de sa formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus lors de son parcours professionnel. L'instance compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants de l'institut statuera sur les demandes formulées.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI

Les secteurs d'activité :

Les infirmiers interviennent de manière autonome et en collaboration, dans le cadre d'équipes pluri professionnelles. Les lieux d'exercice sont très variés : établissements de santé publics ou privés, domicile, santé publique, médecine scolaire, médecine au travail, humanitaire, etc....

Type d'emploi :

- Infirmier en soins généraux

Poursuite d'études :

- Evoluer dans sa carrière : accéder à des diplômes d'Etat de "spécialité" comme infirmier puériculteur, infirmier de bloc opératoire ou infirmier anesthésiste ; accéder à des diplômes d'Etat en pratique avancée (IPA) ou de cadre de santé.
- Les diplômes infirmiers permettent une poursuite d'études universitaires et l'accès à des passerelles vers d'autres formations en santé, médicales et paramédicales, certaines bénéficiant d'emblée d'un grade universitaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Tarifs de la formation :

Les tarifs de formation sont disponibles sur le site internet :

https://www.ghef.fr/sites/default/files/page/document/2023-10/Tarifs_formations_23_24.pdf

Financement de la formation :

- Financement personnel
- Conseil Régional Ile-De-France
- Employeur au titre de la formation continue
- Pôle emploi
- Transition Pro
- ANFH
- Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Contacts et informations :

Secrétariat Site de Meaux :

01 65 35 21 57

lfsighef.meaux@ghef.fr

Secrétariat site de Marne-la-Vallée :

01 64 18 49 80

lfsighef.mlv@ghef.fr

Secrétariat site de Coulommiers :

01 64 65 73 11

lfsighef.clm@ghef.fr

Public en situation de handicap :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez contacter les référents handicaps des instituts de formations paramédicales.

Toutes les informations concernant le handicap sont disponibles sur le site internet :

<https://www.ghef.fr/etudiants-eleves/instituts-de-formations-paramedicales/accessibilite-handicap>

Notre Valeur ajoutée :

« Capacité d'accueil permettant un accompagnement individualisé des étudiants. Mise en place d'un dispositif d'aide à la réussite. Offre de stage en partenariat avec le Grand Hôpital de l'Est Francilien et structures extérieures. Développement des méthodes pédagogiques innovantes. »